

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| O Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01694

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ADIB Abderrahmane

Date de naissance :

30/06/1950

Adresse :

WAFA 3 imn 21 Apt 5 OULFA

H. HASSANI CASABLANCA

Tél. : 0661429250

Total des frais engagés : 1500,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Mounir AMAOUT

Médecin Chef Régional

Service Médical

Protection Civile Casablanca

Cachet du médecin :

**MUPRAS**

ACCUEIL

27/11/2021

ADIB ABDELLAH

Age :

Date de consultation :

nom et prénom du malade :

Genre de parenté :

Lui-même

Nature de la maladie :

COVID19 positif

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous plconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 27/11/2021

*[Signature]*

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/11/2010	C.C	C.C	C.C	INP : Dr. Hassan AMAOU Médecin Chef Régional Service Médical Protection Civile Casablanca

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIographies

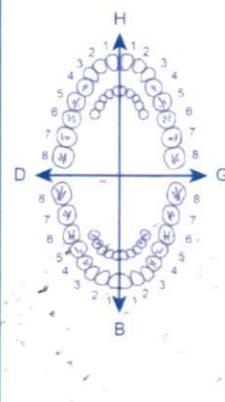
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. Hassan BENJELLOUN Spécialiste en Imagerie Médicale 4, Rue Sebta - Casablanca Tél : 05 22 39 07 01	27/11/2010	700	1500,-

### AUXILIAIRES MEDICAUX

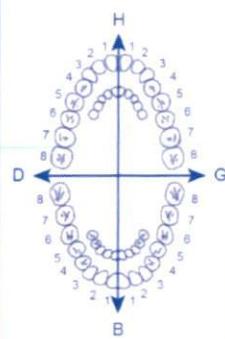
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## Ordonnance

Le 27/11/2020

ADIB ABDELLAH

test covid 19 positif

TDM thoracique

Dr. Mounir AMAOUI  
Médecin Chef Régional  
Service Médical  
Protection Civile Casablanca

Dr. Hassan BENJELLOUN  
Spécialiste en Imagerie Médicale  
4, Rue Socrate Casablanca

GROUPE RADIOLOGIQUE DE CASABLANCA

SCANNER - IRM

CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE

Dr. K.BELYAMANI

Dr. Z.TAZI CHAOUI

Dr. H.BENGELLOUN

CASABLANCA LE, 27/11/2020

Reçu N° 201127022

M ou Mme : ADIB ABDERRAHMANE

Examen(s) demandé(s) :

TDM THORACIQUE

Soit un montant total de : **1500.00** DHS

Arretée le présent reçu à la somme de :

**MILLE CINQ CENTS DIRHAMS**

Dr. Hassan BEN YOUSSEF  
Spécialiste en Imagerie Médicale  
4, Rue Socrate Casablanca  
Tél. 022 39 03 03

4 Rue socrate, (Rond point Romandie) Casablanca Tel : 022 39 07 07  
Fax 022 39 03 03 Patente 35806746-I.F: 01031212- W.B :0460101149923

# GROUPE RADIOLOGIQUE DE CASABLANCA

## SCANNER - IRM

- ECHOGRAPHIE
- DOPPLER - DOPPLER ENERGIE
- RADIOLOGIE DENTAIRE



- SENOLOGIE
- STEREOTAXIE MAMMAIRE
- RADIODIAGNOSTIC

## Centre d'imagerie médicale

Dr. K. Belyamani

Dr. H. Bengelloun

Dr. Z. Tazi chaoui

27/11/2020

PATIENT

**ADIB ABDERRAHMANE**

MEDECIN TRAITANT

### SCANNER THORACIQUE :

#### TECHNIQUE :

Examen TDM pratiqué en acquisition volumique millimétrique axiales sans injection de contraste.

#### RESULTATS :

On retrouve de multiples lésions en verre dépoli typiques d'une atteinte COVID19, en plages pseudo nodulaires, pour la plupart périphériques et sous-pleurales.

Ces lésions sont importantes au niveau des bases pulmonaires.

L'atteinte parenchymateuse pulmonaire est estimée à 20%.

Absence d'adénopathie médiastinale.

Réention aérique alvéolaire avec grands poumons distendus.

#### AU TOTAL :

Atteinte pulmonaire interstitielle COVID 19 estimée à 20%.

DR. H. BENGELLOUN  
Spécialiste en Radiologie Médicale  
4, Rue Socrate  
Casablanca  
Tél : 05 22 39 07 07